

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2018

Date de convocation : 21 février 2018

Date d'affichage : 21 février 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-huit février à 20 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice - MANEVAL Frédéric - BOISSIEUX Thierry - SILVESTRE Rachel - AUROUX François – LABLANQUI Jean-Marie - BETON Brigitte - CAMU Géraldine - JUVENON Marie-Hélène - TRAINEAU Marie-France - GIROT Dominique - DERBIER Paul.

Absents excusés : ROBIN Christelle – WOZNIAC Jean-Marie - GRACIANO Manu – ANGE Josiane

Absents : GRANGER Franck – BAILLIEZ Anne-Sophie – GIRERD-CHANEL Laurence

Procurations : ROBIN Christelle à TRAINEAU Marie-France, GRACIANO Manu à MANEVAL Frédéric, WOZNIAC Jean-Marie à LABLANQUI Jean-Marie

Dominique GIROT a été élu secrétaire de séance.

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2018**

Lecture est faite par le Maire.

- **DEROGATION POUR AUTORISER UN TRAVAILLEUR APPRENTI MINEUR A DES TRAVAUX DITS REGLEMENTES**

Considérant que la formation professionnelle permet aux jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale ou dans un établissement public ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui

Considérant que l'apprenti de moins de 18 ans recruté au service espaces verts le 29 janvier dernier va être amené à réaliser des travaux dits « réglementés » dans le cadre de sa formation,

Considérant que pour la bonne organisation du service, le recours aux jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle pour effectuer des travaux dits « réglementés » et de déroger aux travaux interdits en vue d'accueillir ces jeunes mineurs à compter de la date de la présente délibération,

Voté à l'unanimité

- **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FC CBG**

Considérant qu'après examen de la comptabilité de la loi 1901 FC CBG à la demande de son vice-président suite à la démission de son président, il a été établi que le club de foot aura un besoin de trésorerie de 12 500 € environ pour l'année 2018.

Considérant qu'après ce constat réalisé à la suite de l'examen approfondi de la comptabilité de l'association et au regard de la nécessité de pérenniser l'activité du club de foot qui compte de nombreux adhérents de différentes commune, le Maire propose d'octroyer une subvention exceptionnelle au club pour solder les factures impayées et terminer sereinement la fin de saison.

Par conséquent, le Maire propose de verser rapidement une subvention exceptionnelle de 12 500 € pour faire face au plus vite aux besoins de trésorerie du FC CBG et de réfléchir ensuite à la conclusion d'une convention définissant les modalités de contrôle voire de remboursement de la commune sur le club.

Voté à l'unanimité

- **AUTORISATION DELIVREE A VALENCE ROMANS AGGLO POUR LE PASSAGE DE CANALISATIONS D'EAUX USEES SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL (E 174, ZN 239, 238 ET 243)**

Le Maire précise que dans le cadre de cette opération dont le maître d'ouvrage est VRA, les canalisations traversent des parcelles communales (E 174, ZN 239, ZN 238 et ZN 243). Par conséquent, une convention de servitude autorisant Valence Romans Agglo à implanter des réseaux sur des propriétés de la commune est nécessaire

Voté à l'unanimité

- **SDED – APPROBATION DU PROJET D'EFFACEMENT ET DE FIABILISATION DES RESEAUX TELEPHONIQUES PLACE HENRI BOSSANNE (DOSSIER 260960033ART)**

Le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification

Effacement et fiabilisation des réseaux électriques Place Henri Bossanne à partir du poste LAVOIR

Dépense prévisionnelle HT Génie civil 32 457.54 €

Dont frais de gestion HT : 1 545.60 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le SDED 9 737,26 €

Forfait communal 22 720.28 €

Total HT des travaux de câblage 3 525.53 €

Plan de financement prévisionnel :

Montant non soumis à TVA à la charge des collectivités (49% x 3525.53 = 1727.51 €)

Financements mobilisés par le SDED 518.25 €

Forfait communal 1 209.26 €

Montant total de la participation communale	23 929.54 €
--	--------------------

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE C 498 ET C 497, SITUEE CHEMIN DES FABRIQUES**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 5 janvier 2018, adressée par Maître BLANCHON, notaire à CHONAS L'AMBALLAN, en vue de la cession d'une propriété située Chemin des Fabriques, à Clérieux, cadastrée C 498 et C 497, d'une superficie totale de 76 m², appartenant à la SCI Les Roussières (M. CHARDON).

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE ZM 398 ET 1/3 DE ZM 400, SITUEE LES MIGNOTS**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 12 février 2018, adressée par Maître JULLIEN, notaire à Etoile-sur-Rhône, en vue de la cession d'une propriété située Les Mignots, à Clérieux, cadastrée ZM 398 et 1/3 de ZM 400, d'une superficie totale de 2 406 m², appartenant aux Consorts Cantin.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE ZM 399 ET 1/3 DE ZM 400, SITUEE LES MIGNOTS**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 12 février 2018, adressée par Maître JULLIEN, notaire à Etoile-sur-Rhône, en vue de la cession d'une propriété située Les Mignots, à Clérieux, cadastrée ZM 399 et 1/3 de ZM 400, d'une superficie totale de 2 111 m², appartenant aux Consorts Cantin.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE ZM 397 ET 1/3 DE ZM 400, SITUEE LES MIGNOTS**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 12 février 2018, adressée par Maître JULLIEN, notaire à Etoile-sur-Rhône, en vue de la cession d'une propriété située Les Mignots, à Clérieux,

cadastrée ZM 397 et 1/3 de ZM 400, d'une superficie totale de 3 270 m², appartenant aux Consorts Cantin.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien

Voté à l'unanimité

- **QUESTIONS DIVERSES**

Marie-France TRAINEAU :

- Réunion de présentation du béguinage avec VRH et l'architecte a eu lieu.

Géraldine CAMU :

- Il y a un bug sur le logiciel périscolaire qui impacte les inscriptions à la cantine des enfants

Paul DERBIER :

- Quoi penser des compteurs Linky ? Les communes n'ont aucun pouvoir d'intervention ; l'arrêté pris par la ville de Valence a été retiré parce que jugé illégal par la préfecture, l'Agglo va voter une motion au prochain conseil communautaire... Marie-France TRAINEAU constate alors qu'il est impossible de refuser. Pour l'instant, des informations peuvent être demandées à Enedis, les particuliers peuvent faire trainer pour gagner du temps. Paul DERBIER demande si c'est bien Enedis qui prend en charge. Dominique GIROT répond qu'effectivement, pour l'instant, le changement est gratuit pour le particulier mais qu'un jour, Enedis les fera surement payer lors de remplacement de compteurs défectueux.
- Quand arrive la fibre ? EN fin d'année. Orange amène la fibre jusqu'en limite de propriété. C'est au particulier de se raccorder et de prendre un abonnement spécifique.

François AUROUX :

- Il y a des squatteurs dans la maison DUCHESNE. Le problème est en cours de résolution, le propriétaire est au courant, les squatteurs sont venus se présenter en mairie. Ils travaillent dans des exploitations agricoles aux alentours et ont en ce moment trop froid pour vivre dans leurs camions.
- Il y a des caravanes sur la route de St Michel. Il s'agit de la même situation (des travailleurs chez les exploitants agricoles)

Jean-Marie LABLANQUI :

- Il a reçu l'entreprise qui plante les bornes wifi.
- Il est allé à l'école avec l'architecte pour trouver une solution pour l'humidité dans le couloir de l'école primaire. Il s'agit de moisissures venant de la condensation d'eau du vide-sanitaire mal ventilé. Des travaux sont à prévoir au budget.

Frédéric MANEVAL :

- Les travaux d'assainissement Rue du Tram ont commencé
- Les travaux de la mairie ont un peu de retard parce qu'il a été découvert l'existence d'une ceinture bois tout autour du plancher du premier étage. Une réunion de chantier est prévue le 1^{er} mars pour organiser tout le 2nd œuvre. Rachel SILVESTRE signale que la circulation et le stationnement est parfois très difficile.

Dominique GIROT :

- Plusieurs manifestations au mois de mars : bal masqué des écoles, loto, spectacle/tapas du Comité des fêtes...

Brigitte BETON :

- L'inauguration du local d'Anim de prox est prévue le 23 mars à 18h. Rachel SILVESTRE s'interroge sur l'état du local. La dalle a été refaite et les travaux de rafraichissement ont été réalisés par les jeunes. Ils y sont le mercredi, vendredi et samedi, il y a pas mal de monde.

Fabrice LARUE :

- Projection des plans réalisés par l'architecte de VRH pour le béguinage.
Lors de la réunion de présentation du projet, les trois partenaires étaient présents (commune, VRH et EOVI) ; ils sont globalement satisfaits de la proposition et doivent prochainement discuter du budget qui est pour l'instant un peu dépasser. Géraldine CAMU demande quand les travaux ont prévu de démarrer. Normalement septembre puisque le permis de construire est en cours d'instruction et qu'il a été demandé d'inscrire le projet dans le plan départemental correspondant. Brigitte BETON précise qu'il y aura 18 logements, sous conditions de revenus et d'utilisation de la veille bienveillante, pour environ 500 € de loyer avec les charges. Une réunion publique sera bientôt organisée, plusieurs candidats ont déjà postulés en mairie.
- Projection des plans réalisés par le paysagiste concernant l'aménagement de la place Henri Bossanne.
Globalement, les élus sont plutôt favorables au projet à la condition de retravailler sur l'implantation des ordures ménagères, du monument aux morts et de trouver un peu plus de places de stationnement.
- La conserverie mobile est un projet porté par l'Agglo de camion mobile qui revalorise les déchets. La présentation du dossier de presse est faite par le maire. Ce camion a pour projet de venir deux fois à Clérieux : une fois au cours des TAP ou avec le CMJ et une fois lors du marché du samedi matin, en partenariat avec un producteur local que la commune peut appeler. Cela est gratuit, sauf les fruits et les bocaux pour faire de la confiture.

François AUROUX :

- Où en est l'étude d'Epora ? Une nouvelle réunion est prévue fin mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.